

Vieillesse, retraites et dépendance – Introduction

Didier Blanchet*

La présente livraison d'*Economie et Statistique / Economics and Statistics* propose cinq articles consacrés aux thèmes de la retraite et de la dépendance. Trois d'entre eux sont issus d'un colloque tenu fin 2021¹ : deux articles consacrés à la dépendance et un article consacré aux effets de l'information des futurs retraités sur la connaissance de leurs droits. Y ont été associés une évaluation des effets de la réforme de 2010 sur la santé à l'approche du départ en retraite, et un article de présentation du dernier exercice de projection du Conseil d'orientation des retraites (COR, 2022). Cet ensemble s'inscrit dans une longue lignée de numéros spéciaux abordant les conséquences du vieillissement. En 1990, la revue avait contribué – non sans polémique – au lancement du débat sur les retraites (Insee, 1990), un an avant la publication du Livre Blanc (Commissariat général au plan, 1991). Trois articles d'un numéro de 1996 (Insee, 1996) sur l'économie de la protection sociale avaient été à nouveau consacrés aux retraites et un quatrième article y abordait la gestion du risque de dépendance. Un numéro spécial de 2007 (Insee, 2007) avait ensuite été consacré aux premiers résultats du panel SHARE sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe, mobilisé à nouveau dans un des articles du présent numéro. Un autre numéro spécial de 2011 (Insee, 2011) avait abordé l'évaluation des effets des réformes des retraites intervenues depuis le Livre Blanc et la série de rapports qui lui avaient succédé, principalement les réformes de 2003 et de 2010. Les questions des retraites et de la dépendance ont aussi été le sujet de la plupart des articles d'un numéro spécial de 2015 (Insee, 2015) consacré aux outils de microsimulation appliqués à l'analyse des politiques sociales, sans oublier de nombreux articles parus séparément dans des numéros de *Varia*, qu'il serait trop long de tous mentionner, mais à certains desquels on fera plus loin référence.

Compte tenu de l'actualité des derniers mois, on ne sera pas surpris que, parmi les articles de la présente livraison, cette préface ait choisi de revenir un peu longuement sur les projections du COR. Elles ont été au cœur du débat sur l'opportunité d'une nouvelle réforme, mobilisées aussi bien pour en montrer l'urgence que pour en relativiser le besoin, selon les lectures qu'on choisissait d'en faire. Faut-il y voir une nouvelle illustration de l'adage selon lequel on peut tout faire dire aux chiffres ? Ou s'agit-il surtout de bien clarifier de quoi chaque chiffre parle exactement ?

1. Colloque international « retraites et vieillissement » des 7 et 8 octobre 2021, coorganisé par la direction des politiques sociales de la Caisse des dépôts et consignations, l'Institut des politiques publiques et le programme de recherche « Économie sociale, protection et société » de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne.

*Comité de suivi des retraites, chercheur affilié à l'Institut des politiques publiques.
Correspondance : didier.blanchet@csr-retraites.fr

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

Citation: Blanchet, D. (2023). Ageing, Pensions and Dependency – Introduction. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 538, 3–12. doi: 10.24187/ecostat.2023.538.2089

L'article de **Frédérique Nortier-Ribordy** aborde ces questions. Il examine deux catégories de difficultés auxquelles sont confrontés les exercices de projection des retraites. L'une vaut pour tous les types de projection : c'est celle du choix des hypothèses qui les sous-tendent. Dans le cas des retraites, elles concernent principalement la démographie et la croissance économique. L'autre est celle du choix des indicateurs qu'on projette. Quels sont les indicateurs les plus pertinents pour caractériser la viabilité financière du système de retraite ? Peut-on se contenter de considérer le niveau des dépenses de retraite rapporté au PIB ? Si on préfère raisonner en termes de déficit, comment calculer ce dernier, compte tenu de l'hétérogénéité des canaux de financement des différents régimes qui composent le système de retraite ? Tout choix d'indicateur présente sa part de convention, mais en existe-t-il de plus valables que d'autres ?

Projeter l'équilibre des retraites : hypothèses démographiques et sensibilité à la croissance

La question des hypothèses tout d'abord. En l'état, les hypothèses démographiques ne sont pas le facteur d'instabilité qui est le plus mis en avant car, pour encore les quinze années qui viennent, une grosse part du processus de vieillissement continue d'être portée par un facteur inscrit en dur dans la pyramide des âges, le passage à la retraite des générations nombreuses du *baby-boom*. Le mouvement a débuté au milieu des années 2000 avec l'arrivée à la retraite de la génération 1946, à un âge d'ouverture des droits qui était alors de 60 ans. À partir de cette génération 1946, le nombre de naissances est resté sur un niveau élevé jusqu'au milieu des années 1970 : c'est donc jusqu'à 60 à 65 ans plus tard, vers 2035-2040, que le nombre d'arrivées à l'âge de la retraite va rester sensiblement plus important que ne le sont les décès de retraités plus âgés. Les choses sont un peu plus ouvertes au-delà de cette date, et sans doute sera-t-on amené progressivement à donner plus de place à l'incertitude démographique, en trouvant des façons pérennes de s'y ajuster. Mais, à ce stade, le plus gros facteur d'instabilité des projections concerne plutôt les hypothèses de croissance économique.

Pourquoi cette sensibilité aux hypothèses économiques ? Elle n'est pas une fatalité. Un système dans lequel les droits seraient arrimés à l'évolution des salaires verrait ses projections d'équilibre financier bien moins affectées par les hypothèses de croissance économique : une croissance plus rapide se transmettrait immédiatement en croissance équivalente des pensions, et inversement en cas de croissance lente, voire de décroissance. L'évolution du rapport entre dépenses de retraite et PIB ou masse salariale serait la même dans tous les cas, à court comme à long terme.

Si tel n'est pas le cas dans le système actuel, c'est parce que c'est par une bascule à l'indexation sur les prix qu'on a choisi de gérer une part significative du choc du vieillissement. Lorsque les barèmes sont indexés sur les prix, les retraites ne profitent qu'avec retard et de manière partielle des accélérations de la croissance. Le ratio pensions/salaires converge vers un niveau d'autant plus bas que la croissance est rapide, au point que puisse même baisser la part des retraites dans le PIB. Mais, si la croissance ralentit fortement et durablement, les pensions ne décrochent que faiblement, insuffisamment pour contrebalancer la part du choc démographique qui n'est pas gérée par la hausse de l'âge de la retraite.

Faut-il en déduire qu'on devrait revenir à une pleine indexation sur les salaires ? Le problème est qu'il faudrait trouver d'autres façons de résoudre l'équation budgétaire puisqu'on obtiendrait une trajectoire de dépenses certes indépendante de la croissance, mais plus dynamique que l'ensemble de celles que nous projette actuellement le COR. Le problème n'est donc pas simple. Dans l'attente d'une éventuelle solution, tant qu'on restera sur l'indexation prix, les résultats des projections resteront affectés d'une instabilité structurelle et continuera de se poser la question de la plausibilité des hypothèses de croissance. C'est un sujet sur lequel le COR a longtemps été accusé d'un excès d'optimisme. Il y a répondu en 2022 en décalant significativement son éventail d'hypothèses vers le bas, avec une nouvelle hypothèse de progrès de productivité de seulement 0.7 %

par an en régime permanent, après avoir longtemps retenu 1 % comme hypothèse la plus basse. L'hypothèse la plus haute est passée de son côté de 1.8 à 1.6 %. Cette hypothèse haute est-elle encore trop haute ? L'hypothèse basse ne l'est-elle pas assez ? Difficile de répondre à ces questions, mais il y a là un nécessaire sujet de réflexion à l'heure où les interrogations se multiplient tant sur la faisabilité que sur l'opportunité d'une croissance soutenue, voire sur la nature même de ce que recouvre ce terme de croissance.

Quel type d'indicateur privilégié : ratio retraites/PIB ou indicateur de solde ?

Ceci étant, sur ce facteur d'incertitude vient se greffer l'autre question du choix du ou des indicateurs qu'on projette, puisque le message des projections dépend non seulement des hypothèses de croissance économique, mais aussi de l'angle sous lequel on choisit d'en examiner les résultats.

Sur tous ces points on peut juger rétrospectivement que les choses étaient plus claires au tout début du débat sur les retraites. On a rappelé en introduction cette première fois où la revue avait abordé le sujet, en 1990. L'horizon exploré était l'année 2040. Dans cet état initial d'avant toute réforme, ce qui était projeté à cet horizon était une augmentation de 15 points environ du taux de cotisation global, dans une représentation à l'époque très stylisée du système de retraite (Vernière, 1990). En part de PIB, cela aurait représenté une progression d'environ 7 points. À l'époque, aussi bien la question de la sensibilité aux hypothèses économiques que celle d'un indicateur de déficit ne se posaient guère. Le principe de l'indexation sur les prix plutôt que sur les salaires n'était pas encore inscrit dans la loi et l'impact des hypothèses de productivité n'était donc pas encore un sujet. Et, avec une telle perspective de progression, il n'y avait pas besoin d'une quantification explicite du déficit pour conclure au besoin de rééquilibrage. L'évolution de la part des retraites dans le PIB suffisait à montrer que des adaptations étaient nécessaires, quoi qu'on pût penser par ailleurs du dosage optimal entre les différents leviers d'ajustement : hausse des prélèvements, relèvement de l'âge de la retraite ou baisse du niveau relatif des pensions.

Une telle situation n'aurait perduré que si aucune réforme n'avait été entreprise. Avec des réformes ayant cherché à rétablir l'équilibre du système en mobilisant pour partie l'instrument de l'indexation prix, les trajectoires de dépenses rapportées au PIB se sont en moyenne rabattues vers l'horizontale, en même temps que se révélait leur sensibilité aux hypothèses de croissance (Marino, 2014). On est ainsi passé d'une trajectoire unique clairement ascendante à un éventail de trajectoires encadrant plus ou moins l'horizontale, certaines encore faiblement croissantes, d'autres carrément décroissantes. D'où la difficulté à dire si les réformes passées ont suffi ou pas, compliquant le travail du COR. La mission qui lui avait été confiée était de parvenir à un diagnostic partagé sur les perspectives du système, il était moins difficile d'y parvenir tant que les premières réformes n'avaient pas encore produit leurs pleins effets. Mais, avec leur montée en régime progressive, le ratio retraites/PIB s'est mis à délivrer un message plus ambigu, ouvrant de nouveau un large espace aux différences d'appréciation de l'état du système.

Y avait-il davantage de chance de converger en s'appuyant sur des indicateurs de solde plutôt que sur le ratio retraites/PIB ? Les indicateurs de solde ne sont pas davantage protégés des effets de l'incertitude sur la croissance : quelle que soit la façon de les calculer, ils ont les mêmes trajectoires en éventail. Mais au moins en attend-on des messages plus tranchés à hypothèses économiques données. Une trajectoire de dépenses qui est proche de l'horizontale n'envoie pas de signal très clair sur la nécessité de rééquilibrage. Un indicateur de solde le fait bien plus nettement puisqu'il envoie un message binaire. Soit les soldes à venir sont des excédents et cela veut dire que les réformes passées ont été plus que suffisantes. Soit ils sont négatifs et c'est que de nouveaux ajustements sont nécessaires.

C'est ce qui avait conduit la réforme de 2014 à mettre l'accent sur ces indicateurs de solde, dans le cadre du nouveau dispositif de suivi à deux étages qu'elle avait choisi

de mettre en place : des projections de soldes et d'un certain nombre d'autres indicateurs établis annuellement par le COR et sur cette base, un avis du nouveau Comité de suivi des retraites (CSR) devant dire si la projection des soldes appelait ou pas à de nouvelles mesures.

Ce dispositif a fonctionné, mais en faisant ressortir les difficultés de cette notion de solde. Le solde a deux composantes : les dépenses et les recettes. Pendant longtemps, on a considéré que le volet le plus délicat était la projection des dépenses, compte tenu de la complexité des règles de calcul des droits, avec des effets très variables d'un individu à l'autre. C'est pour gérer ce volet qu'ont été développés les modèles de microsimulation dynamique projetant les droits au niveau individuel, pour mieux en évaluer le montant agrégé. Et c'est principalement au niveau de ces dépenses et de leur ratio au PIB que se manifeste la sensibilité aux hypothèses de croissance économique. En comparaison, la projection des recettes pouvait s'envisager de manière bien plus directe : quand un système de retraite est financé par des cotisations de taux prédéterminé appliqué uniformément à une assiette également bien circonscrite, on peut se contenter d'une projection macroéconomique de cette assiette, typiquement la masse salariale. Si elle croît comme le PIB, les recettes en feront autant, le ratio recettes sur PIB sera plus ou moins constant. Il suffit ensuite de mettre ces recettes en regard du ratio dépenses sur PIB.

Mais projeter ce volet « recettes » du calcul du solde est bien moins simple que cela, la raison étant qu'on n'a jamais été dans cet idéal-type du système uniquement financé par cotisations, et on a plutôt tendance à s'en éloigner. On n'y a jamais été parce que, pour les fonctionnaires et de nombreux régimes spéciaux, les ressources ne sont pas prédéterminées par un taux de cotisation réglementaire : l'équilibrage se fait automatiquement par versement d'une subvention d'équilibre. Dans le cas de la fonction publique d'État, on peut bien sûr y voir une forme de cotisation employeur, mais qui, en raison de son taux automatiquement ajusté aux dépenses, ne permet de donner aucun signal de déséquilibre. Et, pour les autres régimes, même si le financement par cotisation reste majoritaire, il est presque toujours insuffisant à assurer l'équilibre et se voit complété par un grand nombre de compléments de financement, soit sous forme d'impôts et taxes affectés, soit de transferts en provenance d'autres régimes.

Comment agréger dans ce cas des projections qui sont relatives, d'un côté, à des régimes pour lesquels on n'a pas d'indicateur de déficit et dont les déséquilibres doivent s'envisager en d'autres termes et, de l'autre côté, à des régimes pour lesquels on sait calculer des déficits, mais avec des ressources dont la structure ne se réduit pas à un pur financement par cotisations ?

Indicateurs de soldes : l'embarras du choix ?

Historiquement, le COR avait choisi de gérer cette difficulté en proposant deux conventions. La première était une convention dite « CCSS », car également retenue par la Commission des comptes de la sécurité sociale. Elle consiste à agréger tels quels les déficits des régimes auxquels la notion de déficit s'applique, en projetant leurs rentrées de cotisations et les autres transferts dont ils bénéficient, et à supposer la reconduction des subventions d'équilibre de tous les autres régimes, ce qui revient à les mettre hors champ du calcul. Cette convention offre un diagnostic partiel, mais qui a l'avantage d'une certaine pureté. L'autre convention consistait à traiter la subvention d'équilibre de l'État employeur comme une forme de cotisation de sa part, avec un taux apparent obtenu en le ramenant à la masse des salaires qu'il verse, puis à considérer ce taux constant en projection au lieu de le faire évoluer en fonction des dépenses, pour donner une mesure de ses déséquilibres latents. C'est le résultat de ce calcul qui s'est longtemps appelé « convention COR ».

C'est en 2017 que sont ressorties les limites de cette seconde convention. L'adoption d'hypothèses restrictives sur l'emploi et les salaires de la fonction publique avait fait chuter les projections de ressources de cette composante du système de retraite, conduisant

au message d'une situation du système bien plus détériorée que dans les projections des années précédentes. Ceci était bien sûr très paradoxal puisque les scénarios d'emploi et de salaires du secteur public avaient été choisis dans une perspective de contrôle des déficits publics. La vertu budgétaire avait pour effet collatéral de noircir les perspectives du système de retraite pris isolément. Mais la convention n'aurait pas été moins problématique si on avait été dans un scénario totalement opposé d'augmentation forte des salaires et/ou de l'emploi public. Ceci aurait conduit mécaniquement à un message d'amélioration de la situation financière globale du système de retraites alors que, à ressources par ailleurs constantes, cette politique aurait pesé négativement sur l'équilibre global des finances publiques. On peut certes avoir des avis très variables sur l'opportunité de telle ou telle politique de salaire et d'emploi dans la fonction publique, mais on ne peut pas considérer qu'il suffit d'augmenter la masse salariale du secteur public pour équilibrer les retraites, en ignorant totalement la question du financement d'une telle augmentation.

Ce que l'épisode a finalement révélé est que, dès lors qu'une part importante du financement des retraites est directement prise en charge sur le budget de l'État, il devient peu pertinent de considérer l'équilibre du système de retraite indépendamment de l'équilibre global des finances publiques. Raisonner séparément n'a de sens que tant que le système de retraite ne compte que sur des ressources qui lui sont propres. Dès lors que subventions d'équilibre et impôts et taxes affectés le rendent dépendant de ressources budgétaires globales, on ne peut plus raisonner en ces termes. À la limite, si le financement des retraites était totalement fiscalisé et n'était qu'un poste parmi d'autres du budget de l'État, la question du déficit serait uniquement celle du déficit global de l'État, et, dès lors que ce déficit apparaîtrait non-soutenable, la question adressée au système de retraite serait de savoir à quel point il pourrait contribuer au retour à la soutenabilité. Pour ce faire, on se demanderait directement si la part des dépenses de retraite dans le PIB est trop élevée ou pas et s'il y a une marge pour les réduire ou en limiter la progression, dans un examen qui les mettrait sur le même pied que les autres dépenses publiques.

Mais on n'en est pas non plus à un tel degré de prise en charge par l'État, et la demande d'indicateurs de déficit spécifiques au système de retraite subsiste. En 2018, pour répondre au problème créé par son indicateur prolongeant le taux de cotisation apparent de l'État employeur, le COR a choisi d'introduire une troisième convention, à l'époque qualifiée de convention « PIB », car figeant la contribution totale de l'État au système de retraite en pourcentage du PIB plutôt qu'en pourcentage de sa masse salariale. Mécaniquement, cette convention donnait une trajectoire de solde correspondant à peu près à la trajectoire de dépenses diminuée d'un pourcentage à peu près constant du PIB, sous l'hypothèse de parts également à peu près constantes du PIB des autres assiettes de financement, en premier lieu la masse salariale du secteur privé. Cette convention a été ensuite rebaptisée EEC comme « effort de l'État constant », en même temps que la convention CCSS était rebaptisée « EPR » (équilibre permanent des régimes subventionnés), et que l'ancienne convention COR, abandonnée depuis, était rebaptisée « TCC » (taux de cotisation constant).

Si cette convention « PIB » ou « EEC » donne un résultat plus favorable, c'est parce que les projections tablent, à terme, sur une baisse de la masse des retraites du secteur public rapportée au PIB, et donc autant d'économies potentielles sur les subventions d'équilibre existantes. Du coup, à effort de l'État figé en part de PIB, un surplus est dégagé, qu'on suppose implicitement convertible en une nouvelle catégorie de subventions au profit des régimes dans lesquels apparaîtraient de nouveaux déficits, principalement le régime général. Mais c'est supposer que l'État n'a pas d'autres usages à envisager de ces surplus. On n'est clairement pas dans un tel contexte. À la limite, on peut même avoir pour thèse que les subventions d'équilibre actuelles sont d'ores et déjà une forme d'anomalie qui dissimule ce que serait le vrai déficit global des retraites (Bouverin, 2022 ; Haut-commissariat au plan, 2022), ceci supposant toutefois de s'entendre sur ce que serait un niveau « normal » de financement des retraites de la fonction publique ou des régimes subventionnés. On ne peut pas considérer que le niveau « normal » est le taux de cotisation qui prévaut dans le privé, ne serait-ce qu'en raison des différences de structure démographique.

Au total, ce qui ressort de cela est qu'il peut y avoir autant d'indicateurs de déficit possible que d'opinions sur ce que devraient déjà être ou pourraient être dans le futur l'engagement de l'État en termes de financement des retraites et, plus largement, la part du PIB que la collectivité est prête à consacrer à ce poste. Soit on se pense capable de maintenir l'effort actuel en l'orientant davantage vers les régimes dont les déficits sont appelés à se creuser, soit on pense qu'il est déjà anormalement élevé et devrait être réduit au plus vite, soit enfin on pense qu'il faut juste le laisser se replier au fur et à mesure que se réduiraient les dépenses des régimes subventionnés, en affectant les ressources fiscales ainsi libérées à d'autres besoins économiques et sociaux. Choisir entre ces différentes options ne peut se faire sans prendre en compte l'importance et le degré d'urgence de ces autres besoins, et sans avoir en tête l'objectif de soutenabilité globale des finances publiques, en sortant d'une démarche en silo qui ne regarde que la retraite.

Projeter la dépendance et sa prise en charge

Cette observation offre la transition pour revenir aux deux premiers articles de ce numéro spécial. Parmi ces autres postes de dépenses publiques appelant à de nouveaux efforts, on pense bien sûr à la transition climatique, ce qui renvoie également au débat sur les hypothèses de croissance du COR, la question étant de savoir quel rythme de croissance peut être compatible avec le respect des engagements dans ce domaine. Mais, plus proche du thème de la retraite, figure aussi la question du financement de la dépendance. Dans ce domaine de la dépendance, les projections sont bien moins systématiques et institutionnalisées que dans le cas de la retraite, alors qu'elles auraient pu d'entrée de jeu être un produit joint systématique des projections de retraite, faisant l'objet de la même attention. À cela trois explications.

D'abord, vu à nouveau au début des années 1990, le problème paraissait bien plus lointain, s'agissant d'un phénomène concentré à des âges bien plus tardifs que la retraite, les octogénaires et au-delà plutôt que les sexagénaires. L'équivalent de l'arrivée à la retraite vers 2005-2006 des premières générations de *baby-boomers* était à attendre pour 20 ans plus tard, donc vers 2025, ce qui pouvait sembler laisser le temps. Le temps a passé cependant, et nous sommes en train d'aborder ce tournant. Le sujet se fait donc plus pressant, à preuve sa place dans ce numéro spécial.

Une deuxième raison est le poids financier, s'agissant d'un poste qui, quoiqu'en croissance, représente bien moins que la retraite, ce qui a souvent donné l'impression que, à la différence des retraites, il allait pouvoir se gérer dans l'épaisseur du trait. Mais il ne s'agissait évidemment pas d'une raison de ne pas s'y intéresser, vu l'enjeu que le sujet représente en termes de conditions de vie tant des personnes dépendantes que de leurs aidants. De plus, même d'un point de vue financier, des sujets qui peuvent tous être considérés comme dans l'épaisseur du trait lorsqu'on les prend isolément finissent par représenter davantage que l'épaisseur du trait une fois qu'on les additionne.

Une dernière raison est que, dans le cas de la dépendance, on pouvait aussi miser sur un amortisseur naturel de l'effet du vieillissement démographique, la possibilité que l'âge d'entrée en dépendance se décale spontanément vers le haut en même temps que continuerait de progresser la durée de vie totale. C'était la thèse de la compression de la morbidité : si l'âge d'entrée dans la dépendance se décale comme le fait l'espérance de vie voire plus rapidement, la prévalence du phénomène dans la population totale peut rester stable voire décroître.

Le problème est néanmoins qu'une telle perspective n'a rien de certain. Il se peut aussi bien que l'âge d'entrée en dépendance augmente moins que l'espérance de vie, poussant sa prévalence globale à la hausse. Ceci introduit dans les projections de dépendance un facteur d'incertitude qu'on n'avait pas ou peu dans le cas des retraites. Dans le cas de la retraite, l'âge moyen de la transition vers le statut de retraité apparaît raisonnablement prévisible à règles de liquidation connues, il n'en est pas de même de l'âge de basculement dans la dépendance, phénomène bien plus aléatoire que l'arrivée à la retraite, qui est par

ailleurs graduel – il y a différents niveaux de dépendance avec également des possibilités de réversibilité.

Pour gérer tout cela, il faut trouver des moyens de paramétrer la gamme de scénarios à envisager pour encadrer les futurs possibles. C'est l'objet de l'article de **Mahdi Ben Jelloul, Antoine Bozio, Elsa Perdrix, Audrey Rain et Léa Toulemon** dont la visée est principalement méthodologique. Il s'agit d'introduire dans un modèle de microsimulation des paramétrages flexibles pour les probabilités de transiter de l'autonomie à trois niveaux successifs de dépendance, et des paramétrages également flexibles pour répartir l'évolution de la mortalité générale entre individus autonomes et plus ou moins dépendants. Pour cette dernière, autour d'un scénario central dans lequel la baisse de mortalité profite dans la même proportion aux différentes catégories de population, les auteurs considèrent les deux cas polaires limites où elle ne profiterait qu'aux individus en bonne santé ou seulement aux individus dépendants, ce dernier scénario conduisant évidemment à un allongement mécanique de la durée passée en dépendance. Pour ce qui est des probabilités de transition entre autonomie et états successifs de dépendance, l'hypothèse de référence est qu'elles conservent la même structure. Mais ce n'est qu'une base de départ plutôt pessimiste puisqu'elle conduit à la stabilité des prévalences à âge donné. Elle est complétée par deux variantes, avec augmentation plus ou moins marquée de la probabilité de rester autonome, qui permettent de mieux coller aux évolutions constatées sur la période récente.

Ce type de modélisation a bien sûr vocation à alimenter des projections de besoins, tant en matière financière que de structures d'accueil des personnes en situation de dépendance. Pour y parvenir, un élément à connaître sont les comportements de recours aux établissements d'hébergement pour personnes âgées. **Amélie Carrère, Emmanuelle Cambois et Roméo Fontaine** explorent les déterminants de ce recours. Âge, sexe et niveau de dépendance sont les déterminants de base, dont le type de modèle proposé par Ben Jelloul *et al.* fournit la projection et qui ont été déjà mobilisés dans les exercices de projection existants (Miron de L'Espinay & Roy, 2020). Mais ce recours dépend aussi d'autres caractéristiques socio-économiques et de l'environnement familial de la personne dépendante. L'effet joint de tous ces déterminants est exploré à l'aide des enquêtes Handicap-Santé et CARE (Capacités, Aides et REssources des seniors). Entre 2008 et 2015, l'effet joint de ces différents facteurs rend bien compte de l'évolution globale du taux de recours, sans révéler d'évolution notable des comportements à caractéristiques données. Cette stabilité des comportements suggère que, à ce stade, aucun virage domiciliaire significatif n'a encore eu lieu : celui-ci supposerait un accroissement de la probabilité de rester au domicile à valeurs données de ces différents déterminants. Si cela devait rester vrai dans le futur, cela justifie des projections à comportements constants, moyennant néanmoins de projeter aussi ces déterminants autres que le sexe, l'âge et le niveau de dépendance pour les intégrer dans la projection du recours. Mais il se peut également, évidemment, que les comportements cessent de rester stables à valeurs données de tous ces déterminants : on peut notamment s'interroger sur la pérennité du rôle de l'entourage.

La retraite au niveau individuel : quelles réactions aux décalages de l'âge d'ouverture des droits ? Quelle anticipation de ces droits ?

Rebouclons pour finir sur le sujet des retraites. Parmi les arguments proposés en faveur de la remontée de l'âge de la retraite figure celui de la hausse de l'espérance de vie globale. Tant qu'elle continue à augmenter d'une génération sur l'autre, il y a place pour des hausses de l'âge de la retraite qui n'en réduisent pas la durée, soit dans l'absolu soit en proportion de la durée de vie adulte. Aubert & Rabaté (2014) avaient exploré ce qu'il en était à la suite des réformes de 2003 et 2010, et ces indicateurs de durée absolue et relative de la retraite font partie des indicateurs de suivi prévus par la réforme de 2014, mis à jour annuellement par le COR et examinés par le CSR. Dans les dernières évaluations avant réforme, mais après prise en compte de scénarios d'espérance de vie moins favorables, la durée moyenne de la retraite est déjà projetée comme juste stable

pour les quinze à vingt prochaines générations de liquidants : elle resterait comparable à celle qu'avait connu la génération 1940, mais en repli d'un à deux ans par rapport à celle qu'auront connu les générations parties avant la réforme de 2010. Ce qui est désormais en jeu est une possible réduction supplémentaire de cette durée. Ceci peut être le prix à payer pour garder des retraites de niveau suffisant, mais impose de donner bien plus d'attention aux inégalités de cette durée de retraite à l'intérieur des générations. Cela a été un point important de cristallisation des débats sur le relèvement de l'âge minimum qui, sans mesures compensatrices ou dispositifs dérogatoires, pénalise plus fortement des catégories de population à durée de vie plus courte.

Ensuite, au-delà de l'espérance de vie globale, il y a aussi la question de l'espérance de vie en bonne santé, celle à laquelle s'intéressait l'article de Ben Jelloul *et al.*, et qui serait un meilleur critère pour apprécier à quel point une remontée de l'âge de la retraite est acceptable. Là encore, la question n'est pas que celle de son évolution intergénérationnelle mais aussi de ses disparités intragénérationnelles. Et ce besoin de constats sur les niveaux et évolutions de l'espérance de vie en bonne santé avant nouvelle réforme se double d'une question sur les effets que cette réforme pourrait à son tour avoir sur la santé : risque-t-elle par surcroît de détériorer l'état de santé à âge donné ?

Sur ce point, l'article d'**Eve Caroli, Catherine Pollak et Muriel Roger** rappelle que les enseignements de la littérature sont ambigus (Garrouste & Perdrix, 2021). Mais cette littérature s'intéresse en général aux effets de l'âge de la retraite sur la santé après le départ en retraite. Leur article examine plutôt la question de l'impact d'un décalage sur la santé avant la retraite, en exploitant les discontinuités d'âge de départ générées par la réforme de 2010. Comment a évolué l'état de santé des individus pas encore retraités pour qui la réforme a éloigné la perspective de la liquidation en comparaison d'individus de générations adjacentes pas du tout ou moins touchés par la réforme ?

Le fait que cette réforme de 2010 ait généré des inégalités de traitement marquées entre générations par ailleurs très comparables a déjà été exploité pour évaluer les effets du recul de l'âge de la retraite sur la position du marché du travail avant la retraite. Là le résultat a été que l'effet de ce report, dans un premier temps, ne fait que prolonger les états dans lesquels les individus se trouvaient avant décalage de l'âge de départ : les seniors qui étaient déjà hors de l'emploi attendent le nouvel âge de la retraite sans changer de statut, ceux qui étaient en emploi arrivent en revanche à y rester (Dubois & Koubi, 2017 ; Rabaté & Rochut, 2020). Ceci relativise aussi bien l'idée que le recul de l'âge de la retraite se reporte intégralement en supplément de chômage et n'aurait donc aucun intérêt financier – il y a bien de l'emploi en plus – mais également l'idée optimiste d'un effet horizon immédiat qui ferait que l'ensemble du profil par âge du taux d'emploi se décalerait du même montant et au même rythme que l'âge de la retraite, ce qui maximiserait son bénéfice financier. Si effet horizon il y a (Hairault *et al.*, 2006 ; Aubert, 2013), il est de plus long terme.

Pour explorer les effets de la même réforme de 2010 sur la santé en amont de la retraite plutôt que sur l'emploi, les auteures recourent aux données administratives qui permettent de mesurer des impacts sur plusieurs indicateurs : probabilité d'avoir un arrêt-maladie, durée de cet arrêt, probabilité de consultation de son généraliste ou d'un spécialiste et enfin les dépenses de santé. La durée des absences et la probabilité de consulter son généraliste ne sont pas accrues, mais il y a augmentation de la probabilité de ces absences et de consulter un spécialiste, ainsi que des dépenses. Les interprétations mises en avant sont l'effet sur la santé de la déception générée par la perspective de devoir travailler plus longtemps, ou le fait que des individus qui avaient déjà un problème de santé dont ils s'accommodaient dans l'attente d'une retraite prochaine seraient amenés à consulter plus rapidement lorsque la perspective de cette retraite s'éloigne.

Au vu des ordres de grandeur, il n'est pas évident que ce genre d'effet sur les dépenses de santé ou les indemnités journalières soit de nature à modifier radicalement l'équation financière des réformes, de même que les effets de report sur le chômage ne suffisent

pas à dire que ces réformes sont neutres au final pour les finances publiques. Mais ce résultat pointe le facteur de résistance aux réformes que constitue le mal-être au travail, un point souvent exprimé dans les débats des derniers mois.

Pour terminer sur une note plus favorable, le dernier article de **Luc Arrondel, Loïc Gautier, Aurélie Lemmonier et Laurent Soulat** s'intéresse à un effet positif d'un aspect des réformes passés. Une partie du deuxième rapport du COR (COR, 2004), avait été consacrée au sujet du droit à l'information. Dans un système aussi complexe que le système français, l'aspiration à une retraite précoce peut facilement s'accompagner d'une appréhension sur ce que sera son niveau. Jusqu'à la réforme de 2003, de l'information individuelle était certes fournie par chaque caisse d'affiliation de l'assuré, mais sans que ceci lui donne une vision globale claire de ses droits. C'est la réforme de 2003 qui a démarré la mise en place d'une information individuelle consolidée sur les droits déjà constitués, envoyée à chaque assuré tous les cinq ans à partir de l'âge de 35 ans. Les envois ont réellement débuté en 2007, et deux vagues de l'enquête Patêr (PATrimoine et préférences vis-à-vis du TEmps et du Risque) permettent d'apprécier leur impact sur la connaissance des droits et l'inquiétude quant à leur montant. Ces deux vagues sont celles de 2012 et 2020, qui contenaient chacune un module sur les attentes et les préférences en matière de retraite. Disposer de deux vagues avec des individus ayant bénéficié de plus ou moins d'information permet de séparer les effets de cette information de ceux de l'âge et de ceux de la période. L'âge et l'information ont tous deux un impact positif sur la connaissance des droits, et cette connaissance réduit l'inquiétude. Un effet pur de période est aussi observé, mais sans qu'on puisse dire s'il s'agit d'une tendance ou d'effets conjoncturels : la deuxième vague étant intervenue durant la crise du Covid, et alors que venait d'être abandonné le projet de réforme structurelle des retraites, il est possible que ce contexte très particulier ait influencé l'état d'esprit des répondants à cette vague de 2020.

Ceci étant, il s'agit ici de la question des droits individuels. Le rapport du COR de 2004 distinguait information personnelle et information générale sur le système de retraite et ses perspectives. Cet autre sujet nous ramène au commentaire de l'article de Frédérique Nortier-Ribordy. Arriver au bon niveau de perception collective de l'état du système de retraite se heurte à une autre forme de complexité que celle qui concerne le calcul des droits individuels. L'éclatement du système et la multiplicité de ses canaux de financement, ainsi que la forte sensibilité des projections à des hypothèses de croissance économique elles-mêmes très incertaines, ne favorisent pas la convergence vers un diagnostic facilement partageable autour duquel il serait moins difficile de débattre. S'y ajoute la difficulté à connecter la problématique des retraites aux autres enjeux économiques et sociaux des décennies à venir. Ce numéro contribue à faire le pont entre la problématique de la retraite et celle de la dépendance, qui est une première étape. Bien d'autres sont à envisager. □

RÉFÉRENCES

- Aubert, P. (2013).** L'« effet horizon » : de quoi parle-t-on ? *Revue française des affaires sociales*, 4, 41–51. <https://doi.org/10.3917/rfas.124.0041>
- Aubert, P. & Rabaté, S. (2014).** Durée passée en carrière et durée de vie en retraite : quel partage des gains d'espérance de vie ? *Économie et Statistique*, 474, 69–95. <https://doi.org/10.3406/estat.2014.10511>
- Bouverin, S. (2022).** Le système de retraites : équilibre conventionnel et déficit public. *Commentaire* N° 177, 87–96. <https://www.commentaire.fr/boutique/achat-d-articles/le-systeme-de-retraites-13659>
- Insee (1990).** L'avenir des retraites. *Économie et Statistique* N° 233. https://www.persee.fr/issue/estat_0336-1454_1990_num_233_1

- Insee (1996).** Économie de la protection sociale : assurance, solidarité, gestion des risques. *Économie et Statistique*, N° 291-292. https://www.persee.fr/issue/estat_0336-1454_1996_num_291_1
- Insee (2007).** Santé, vieillissement en retraite en Europe. *Économie et Statistique* N° 403-404. https://www.persee.fr/issue/estat_0336-1454_2007_num_403_1
- Insee (2011).** Les systèmes de retraite et leurs réformes : évaluations et projections. *Économie et Statistique* N° 441-442. https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1377529/717184d-001a002_ci.pdf
- Insee (2015).** Microsimulation appliquée aux politiques fiscales et sociales. *Économie et Statistique* N° 481-482. https://www.persee.fr/issue/estat_0336-1454_2015_num_481_1
- Commissariat général au plan (1991).** *Livre blanc sur les retraites : garantir dans l'équité les retraites de demain*. La Documentation française.
- Conseil d'orientation des retraites – COR (2004).** *Retraites : les réformes en France et à l'étranger ; le droit à l'information*. La Documentation française.
- Conseil d'orientation des retraites – COR (2022).** *Évolutions et perspectives des retraites en France*. Rapport annuel, septembre. https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2022-09/Pr%C3%A9sentation%20grand%20public%20site_0.pdf
- Dubois, Y. & Koubi, M. (2017).** Report de l'âge de la retraite et taux d'emploi des seniors: le cas de la réforme des retraites de 2010. *Insee Analyses* N° 30. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2546882>
- Garroute, C. & Perdrix, E. (2021).** Is there a consensus on the health consequences of retirement? A literature review. *Journal of Economic Surveys*, 36(4), 851–879. <https://doi.org/10.1111/joes.12466>
- Hairault, J.-O., Langot, F. & Sopraseuth, T. (2006).** Les effets à rebours de l'âge de la retraite sur le taux d'emploi des seniors. *Économie et Statistique*, 397, 51–63. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1376331?sommaire=1376333>
- Haut-commissariat au plan (2022).** *Retraites : une base objective pour le débat civique*, 8 décembre. https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2022/12/hcp_note_retraites.pdf
- Marino, A. (2014).** Vingt ans de réforme des retraites : quelle contribution des règles d'indexation ? *Insee Analyses* N° 17. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1521315>
- Miron de l'Espinay, A. & Roy, D. (2020).** Perte d'autonomie : à pratiques inchangées, 108 000 seniors de plus seraient attendus en Ehpad d'ici à 2030. Projections de population âgée en perte d'autonomie selon le modèle lieux de vie et autonomie (Livia). DREES, *Études et Résultats* N° 1172. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/er1172.pdf>
- Rabaté, S. & Rochut, J. (2020).** Employment and substitution effects of raising the statutory retirement age in France. *Journal of Pension Economics & Finance*, 19(3), 293–308. <https://doi.org/10.1017/s1474747218000392>
- Vernière, L. (1990).** Les retraites pourront-elles être financées après l'an 2000 ? *Économie et Statistique*, 233, 19–27. <https://doi.org/10.3406/estat.1990.5461>
-